

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identification du produit

- Nom du produit : **SFC Tampon Non Toxique**
- Type du produit : **Mélange**
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées
Emploi de la substance / de la préparation : Fixateur pour prélèvements biologiques

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

Alphapath

101 Chemin des Pêcheurs
Les Ateliers de la Louvade
34130 MAUGIO - France
Tel. : +33 (0)4 67 60 74 79
Fax : +33 (0)4 67 60 98 27
Mail : contact@alphapath.fr

· Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59 Site : <http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
Le mélange est classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

· Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est considéré comme non dangereux selon le Règlement CLP.
Il ne comporte pas d'élément d'étiquetage particulier.

· Pictogrammes

Non applicable

· Mention d'avertissement

Non applicable

· Mentions de danger

Aucune

· Conseils de prudence

Non applicable

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Non applicable

· Autres dangers

- **Aucun**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT : Non applicable**
- **vPvB : Non applicable**

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique Mélange en solution

· Description / Composition

· Préparation composée principalement des substances classées indiquées ci-après.

Nom	N° Index	N° CE /EINECS	N° CAS	%	Classification	Mentions de Danger
Formaldéhyde	605-001-00-5	200-001-8	50-00-0	C < 0.1%	Carc. 1B Muta. 2 Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) Skin Corr. 1B Skin Sens. 1	H350 H341 H301 H311 H331 H314 H317
Limites de concentration spécifiques : Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 25 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,2 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %						

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Conseils généraux :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si apparition d'une douleur ou irritation, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion :

Ne pas faire vomir.

Rincer immédiatement et abondamment la bouche avec de l'eau.

Si une irritation ou un malaise se développe, consulter un médecin.

· Indications destinées au médecin :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

. Renseignements généraux

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

. Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction appropriés :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. Produits d'extinction déconseillés pour raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit.

. Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

. Informations complémentaires

Refroidir les récipients fermés en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. Conseils généraux

Utiliser du matériel de protection adéquat, comme indiqué dans le point 8.

. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement respiratoire contre les effets des vapeurs.

Prendre les précautions nécessaires pour réduire tout contact direct, cutané ou oculaire et pour éviter toute inhalation.

Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir les liquides à l'aide d'une matière absorbante.

Essuyer le produit avec soin et le placer dans un récipient à déchets adéquat.

Rincer et diluer abondamment à l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface, dans les nappes d'eau souterraines dans la terre ou le sous sol.

Dans le cas de pénétration environnementale, avertir les autorités compétentes.

Pour l'élimination des déchets se référer au point 13.

. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le point 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le point 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le point 13.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir les flacons avec précautions. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après manipulation. Observer les précautions habituellement prises lors de la manipulation de produits chimiques.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker à température ambiante (+10 à +35°C), dans un endroit bien ventilé à l'abri de la lumière.

· Indications concernant le stockage commun :

Pas d'indication particulière de stockage.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

· Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

50-00-0 - Formaldéhyde (C < 0.1%)	
VME (France)	Valeur momentanée: 1 ppm Valeur à long terme: 0,5 ppm C2
VLEP (France)	Valeur momentanée: 0,74 mg/m ³ , 0,6 ppm Valeur à long terme: 0,37 0,5* mg/m ³ , 0,3 0,62* ppm C1B, M2, *jusqu'au 11.07.24 l'embaumement
BOELV (EU)	Valeur momentanée: 0,74 mg/m ³ , 0,6 ppm Valeur à long terme: 0,37 (0,62)* mg/m ³ , 0,3 (0,5)* ppm Skin sens; *health/funeral/embalming till 11/7/24

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Contrôles de l'exposition

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Conserver à part les vêtements de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire :**

La protection des voies respiratoires n'est pas requise.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.



Gants de protection

Après utilisation, les gants souillés seront éliminés conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

· **Matériau des gants :**

Le choix du matériau des gants doit être réalisé en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :**

Une protection individuelle particulière n'est pas requise.

Choisir la protection individuelle adaptée suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **Aspect :**

Forme : Liquide

Couleur : Incolore

· **Odeur :** Inodore

· **Seuil olfactif :** Non déterminé

· **valeur du pH :** Non déterminé

· **Changement d'état**

Point de fusion/de congélation : 0°C

Point d'ébullition : 100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)

· **Point d'inflammation (éclair) :** Non applicable

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable

· **Température d'auto inflammation:** Non applicable

· **Température de décomposition :** Non déterminée

Produit : SFC Tampon Non Toxique

Date d'émission : 24/02/2026 - Version B - Révision : 24/02/2026

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (suite)

· Auto inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
· Pression de vapeur à 20°C :	23 hPa
· Densité à 20 °C :	1.003 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminée
Densité de vapeur :	Non déterminée
Vitesse d'évaporation :	Non déterminée
· Solubilité dans/miscibilité	
Avec l'eau :	Entièrement miscible
· Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminée
· Teneur en solvants	
Solvants organiques :	0.1 %
Eau :	99.1 %
Masse moléculaire :	18.02 g/mol
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactivité connue dans les conditions de stockage conforme.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Décomposition thermique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter

Pas d'indication de conditions particulières de stockage à éviter.

Matières incompatibles:

Pas d'indication d'incompatibilité particulière.

Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune toxicité aiguë n'est répertoriée pour ce produit dans les conditions de concentration des composants du produit.

Effet Toxique

Aucun problème toxicologique n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

Effet primaire d'irritation

Aucun problème d'irritation n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

Sensibilisation

Pas de sensibilisation envisagée dans les conditions de concentration des composants du produit.

11 Informations toxicologiques (suite)

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

. Toxicité spécifique

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité subaiguë à chronique

. Aucun composant de ce mélange n'a d'effets cancérigènes suspectés à des concentrations inférieures ou égales à 0.1%.

. Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit ne présente pas de dangers.

. Informations sur les autres dangers

. Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun des composants n'est indiqué dans la liste des perturbateurs endocriniens.

12 Informations écologiques

Aucun problème écologique n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

. Toxicité

Donnée non disponible.

. Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Comportement dans les compartiments de l'environnement :

. Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Mobilité dans le sol :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Résultats des évaluations PBT et VPvB

. **PBT** : Non applicable. Aucune évaluation PBT effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise et n'est menée.

. **vPvB** : Non applicable. vPvB: Aucune évaluation vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise et n'est menée.

. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

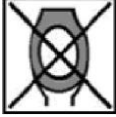
. Effets écotoxiques

Remarque : Même dilué, le formol entrave la putréfaction des boues dans les installations de traitement des eaux usées.

12 Informations écologiques (suite)

. Autres indications écologiques

. Indications générales :



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. Autres indications :

Le produit est biodégradable.

. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Se conformer aux règlements antipollution et aux autres règlements du pays concerné.

. Emballages non nettoyés :

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses doivent être traités comme le produit lui-même.

. Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Aucune restriction

. Numéro ONU

ADR/RID - IMDG - IATA : Non applicable

. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID - IMDG - IATA : Non applicable

. Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA : Produit non dangereux

. Etiquettes pour le transport

ADR/RID - IMDG - IATA : Non applicable

. Groupe d'emballage

ADR/RID - IMDG - IATA : Non applicable

. Dangers pour l'environnement

ADR/RID : Non IMDG : Polluant marin : Non IATA : Non

. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :
Non applicable

. Indications complémentaires de transport

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15 Informations réglementaires

Cette fiche est conforme aux exigences du Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange est classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Directive 2012/18/UE : Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII : Conditions de limitation : 72

Directive 2011/65/UE : Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 Annexe I & II : Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 : Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 : Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales - Indications sur les restrictions de travail :

La préparation ne contient pas de substances dangereuses cancérigènes en concentrations supérieures ou égales à 0.1%.

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

Classe de pollution des eaux

Le mélange est classé comme non polluant.

Classe(s) de danger pour le transport

Aucune restriction. Le mélange est classé comme non dangereux pour le transport.

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Pour plus d'informations, contacter votre fournisseur.

Cette fiche de sécurité a été établie selon Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.

Ces informations ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout

contact avec le produit sus mentionné. Ces informations ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le mélange contient moins de 1% de substance classée dangereuse, il est donc classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Le mélange contient moins de 0.1% de substance sensibilisante, il n'est donc pas nécessaire de donner d'information additionnelle sur les dangers

Substances classées

Formaldéhyde (C < 0.1%)

Abréviations des dangers

Carc. 1B : Cancérogénicité catégorie 1B

Muta. 2 : Agents mutagènes sur les cellules germinales catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë catégorie 3

Skin Corr. 1B : Corrosif/irritant pour la peau catégories de danger 1B

STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique catégorie de danger 1

Mentions de danger importantes

H332 : Nocif par inhalation

H312 : Nocif par contact cutané

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 : Peut provoquer le cancer

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H311 : Toxique par contact cutané

H331 : Toxique par inhalation

Information additionnelle sur les dangers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produit : SFC Tampon Non Toxique

Date d'émission : 24/02/2026 - Version B - Révision : 24/02/2026

15 Autres informations (suite)

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association
ICAO : International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50 : Lethal concentration, 50 percent
LD50 : Lethal dose, 50 percent
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Modifications	Version A - 20/01/2025 - Création Version B - 24/02/2026 - Correction de la dénomination du produit (FSC remplacé par SFC)
----------------------	---